

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CLAUDET Isabelle, Maire.

Etaient présents : Mmes CLAUDET, JUCHORS, MONDION & Mrs CHAMBAUD, DAMIEN, GERSON.

Etaient absents : Mme JUBERT-MILLIERE, Mrs. RATIVEAU, LOISEAU, PINHEIRO,

Formant la majorité des Membres en exercice.

M. DAMIEN a été élu secrétaire de séance.

Intervention de M. CARDINET pour un projet de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Suite à l'intervention le Conseil approuve la 1ere étape d'étude préalable et autorise Mme le Maire à signer le mandat.

Objet : APPROBATION DU P.V.

Validation du P.V. du 13 octobre à l'unanimité

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident d'approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) relatives à la compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Et que la charge nette transférée à la communauté de communes est donc évaluée à 165 000,00 € TTC par an.
- Décident d'approuver les décisions Modificatives pour l'achat d'un ordinateur (on prend sur le fonctionnement pour le mettre sur l'investissement). L'ordinateur de la mairie montrant des signes d'usures évidentes : l'écran a grillé et l'ordinateur se met en panne, la décision de le remplacer a été prise afin que le service puisse fonctionner correctement. La somme de 2 440.00 € sera transférée du fonctionnement vers l'investissement et pour le FNGIR (impôt).
- Approuvent la délibération pour la demande de subvention et son plan de financement via la DETR pour la toiture de l'église. Les demandes de DETR sont assez complexes et malgré les délibérations précédentes prises par le Conseil il faut revoir la forme de la délibération.
- Décident suite à la présentation de M. Cardinet d'accepter d'adhérer au groupement d'achat du SDEY pour l'électricité à condition que l'on puisse être libre d'en sortir quand on veut et demande à Mme le Maire d'en informer M. Cardinet.
- Décident de verser la prime pouvoir d'achat en fonction du salaire net des agents technique et administratif, la somme de 700 € leur sera versée en 2024. M. Huguenin ayant été embauché au 1^{er} janvier 2023 n'y a pas droit. La somme sera prévue au prochain budget.

- Approuvent de revoir les délégations données au Maire en début de mandat afin de faciliter et d'éviter de convoquer le Conseil à chaque fois pour les demandes de subventions. Ajoutent à la liste votée le 25 mai 2020 le 26° article qui stipule : De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.
- Assemblée citoyenne consultative : Suite à la proposition de M. Guillaumot de désigner un citoyen et un élu. Aucun élu présent ce jour ne souhaite y participer donc le Conseil a pris la décision de laisser à M. Guillaumot l'organisation d'une réunion publique afin qu'il puisse trouver des volontaires.
- Transfert du pouvoir de police pour la publicité. Au 1^{er} janvier 2024 l'Etat renonce à son pouvoir de police pour les publicités au profit des Communautés de Communes. Notre conseil aura 6 mois pour dire à la CCJ si nous la reprenons ou non. Le Maire souhaite récupérer cette compétence et le Conseil l'approuve aussi.
- Définissent et acceptent pour le ZAER (zone d'accélération des Energies Renouvelables) la toiture des bâtiments publics pour des panneaux photovoltaïques et annoncent qu'une enquête publique sera proposée sur les réseaux sociaux. Pour rappel, la Commune n'est pas propriétaire de terrain. Le Conseil Municipal refuse l'implantation d'éoliennes et de méthaniseurs sur son territoire les jugeant nocifs.
- **Questions diverses :**
 - Goûter des aînés du mardi 12 décembre 15 h. Angélique Loiseau viendra aider ainsi que Nicolas Gerson. Vanessa propose de faire un gâteau au chocolat, Mme le Maire un cake au citron et M. Gerson demandera à sa femme d'en faire un.
 - Vœux 2024, le conseil demande à Mme le maire de leur donner quelques dates.
 - Plantation d'arbres : Mme Claudet pourrait donner dix hêtres pourpres pour les planter le long du champ à M. Sauvegrain afin de limiter le phénomène de ruissellement en cas de pluies abondantes.
 - Cyber sécurité : un gendarme est venu en mairie pour évaluer les risques. Quelques points de risques ont été soulevés.

Levée de la séance 22 H 30

MME CLAUDET, Maire.



M. DAMIEN, secrétaire de séance

